



## **RAPPORT D'ACTIVITE** **SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 JUIN 2009

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'action d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

L'ARP n'est en effet pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première devant plutôt être appréhendée comme un moyen que comme une fin en soi. L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

### **I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS**

Au cours de l'exercice 2008, L'ARP a reversé à ses membres au titre de leurs activités de producteur :

- 741 713.63 € Euros de rémunération pour Copie Privée France et Etranger
- 210 642.22 € Euros de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble

Les perceptions pour copie privée sont en nette diminution cette année (741 713 € en 2008 contre 821 009 € en 2007). En revanche, contrairement à l'an passé, les répartitions France, qui génèrent de l'action culturelle, sont restées stables (207 735 € en 2008 contre 204 605 € en 2007). Pourtant l'écart entre le taux de copiage en faveur des œuvres audiovisuelles (82.7% en 2008 contre 79.9% en 2007) et du cinéma (17.3% en 2008 contre 20.01% en 2007) continue de se creuser au détriment du cinéma.

La baisse des perceptions par L'ARP en 2008 est donc en réalité liée à un décalage de calendrier des perceptions étrangères (perceptions perçues en 2009 au lieu de 2008).

Les perceptions 2009 devraient normalement suivre le même schéma.

**REPARTITIONS ET ACTION CULTURELLE GENEREES PAR L'ARP**

	REPARTITION (€)	ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
<b>2000 (répartition en 2001)</b>	<i>895 211</i>	<i>251 661</i>	<i>220 805</i>
<b>2001 (répartition en 2002)</b>	<i>681 616</i>	<i>266 992</i>	<i>156 969</i>
<b>2002 (répartition en 2003)</b>	<i>612 909</i>	<i>235 735</i>	<i>196 817</i>
<b>2003 (répartition en 2004)</b>	<i>687 748</i>	<i>241 123</i>	<i>172 016</i>
<b>2004 (répartition en 2005)</b>	<i>1 007 974</i>	<i>401 940</i>	<i>136 264</i>
<b>2005 (répartition en 2006)</b>	<i>729 094</i>	<i>290 145</i>	<i>147 727</i>
<b>2006 (répartition en 2007)</b>	<i>821 009</i>	<i>204 615</i>	<i>130 090</i>
<b>2007 (répartition en 2008)</b>	<i>741 713</i>	<i>207 735</i>	<i>135 162</i>

**A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2007**

A l'issue des dernières décisions intervenues au sein de la Commission Copie Privée en juillet 2007<sup>1</sup>, les sources de la collecte de droits pour copie privée en 2007 sont donc les suivantes :

- La rémunération applicable aux cassettes vierges VHS (0.428 € par heure)
- La part de la rémunération du CDR/RW data revenant à l'audiovisuel (25% d'un total de 0.35 € pour 700 Mo)
- La part de rémunération du DVD enregistrable (DVDR/RW Data) revenant à l'audiovisuel (désormais fixée à 61.74% d'un total de 1 € par support de 4.7 Go)
- Les ressources issues de la rémunération instituée en juillet 2002 et révisée en juillet 2006 concernant les décodeurs et enregistreurs à disques durs intégrés (barème dégressif de 15 € pour un appareil à disque dur de 80 Go, de 25 € pour 160 Go, 35 € pour 250 Go ...) auxquelles s'ajoutent depuis juillet 2006 celles relatives aux appareils et baladeurs dits « multimédia » (baladeurs vidéo MP4 de type iPod Video ou Archos Multimédia : même barème, mais avec partage audio/vidéo à 50/50)
- Les ressources nouvelles issues des décisions de juillet 2007 concernant respectivement les disques durs externes hybrides et multimédias (dont près de 45% à 50% des tarifs applicables reviennent à l'audiovisuel)
- Et plus marginalement, la part revenant à l'audiovisuel sur les tarifs dégressifs de la décision de juillet 2007 applicables aux clés USB (8.44%) et cartes mémoires (20%),

<sup>1</sup> JORF n°209 du 9 septembre 2007 page 14860 - texte n° 15

ainsi que sur ceux applicables aux baladeurs téléphoniques avec fonction vidéo (dont le iPhone, avec partage à 50/50 entre l'audiovisuel et la musique)

L'origine des fonds collectés via Copie France au titre de la copie privée audiovisuelle s'est donc largement diversifiée depuis quelques années, comme l'indique l'évolution de la répartition des collectes Copie France par **type de supports** :

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Cassettes vierges</b>	75.7%	49.8%	35.8%	20.8%	14.0%
<b>DVD enregistrables</b>	12.3%	41.0%	53.2%	61.5%	40.0%
<b>CD-R/RW Data</b>	8.6%	6.2%	5.6%	4.9%	12.9%
<b>Décodeurs à disque durs</b>	3.4%	3.0%	5.4%	12.8%	26.4%
<b>Baladeurs multimédia (MP4)</b>	-	-	-	-	6.4%
<b>Disques durs externes</b>	-	-	-	-	0.4%

Pour chacun des supports assujettis, les évolutions du marché constatées en 2007 et prévues en 2008 sont donc les suivantes :

- Pour les supports analogiques (VHS), la baisse des ventes s'accroît d'année en année. Même si le renouvellement du parc de magnétoscopes au profit des enregistreurs numériques est encore loin d'être opéré, le support VHS devrait donc prochainement disparaître du marché.
- Alors que le DVD enregistrable est devenu depuis 2005 la principale source de collectes de droits pour le répertoire audiovisuel, ce marché a connu en 2007 un très fort ralentissement en France, comme sur l'ensemble des marchés européens. Ce marché semble en effet s'effriter au profit appareils à disques durs. Par ailleurs, la réévaluation aux dépens de l'audiovisuel de la part revenant à la musique sur ce support, intervenue en juillet 2007, a accentué la baisse de contribution de ce support dans le total des droits collectés.
- Le CDR Data, sur lequel les ayants droit de l'audiovisuel perçoivent une part de la rémunération pour copie privée au titre de la copie vidéo, est lui aussi, à l'instar de la VHS, en baisse régulière depuis 2004. Mais la revalorisation significative de la part revenant à l'audiovisuel sur ce support, intervenue en juillet 2006, a toutefois permis de compenser largement cette baisse, et explique – contrairement au DVDR/RW – la forte hausse de la contribution de ce support dans le total des droits collectés.
- Les appareils à disque dur intégré et les baladeurs vidéo MP4 constituent depuis l'année dernière les vrais relais de croissance des collectes de droits pour le répertoire audiovisuel.

## TAUX DE COPIAGE CINEMA-TELEVISION

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Taux de copiage cinéma</b>	38%	38%	33%	31%	31%	32%	30%	25%	20%	17%
<b>Taux de copiage télévision</b>	62%	62%	67%	69%	69%	68%	70%	75%	80%	83%

La part du cinéma est toujours en très net recul soit 17% contre 20% en 2006. L'écart entre taux de copiage cinéma et télévision continue donc de se creuser, et ce de plus en plus rapidement, principalement du fait d'une réduction progressive de l'offre de films diffusés sur les grandes chaînes hertziennes au profit des séries de fiction TV américaines en prime time. Pour exemple, seuls 2 films de cinéma figurent dans le top 50 des taux de copiage d'œuvres européennes en 2007, contre 5 en 2006 et 12 en 2005.

## FRAIS DE GESTION

Pour l'année 2006, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 4.5% et ceux de L'ARP à 5.5%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient donc toujours à 10%.

Nous vous rappelons que **les droits copie privée des membres de L'ARP en leur qualité d'auteur-réalisateur** leur sont versés directement par la SACD. L'ARP bénéficie d'un reversement par la SACD de la totalité des 25% de la rémunération qui doit être obligatoirement affectée à des actions d'intérêt général (article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle). Cet accord qui est entré en application en 1998 se poursuit sans aucune difficulté depuis.

## B. REMUNERATION CABLE

La multiplication des accords avec les cablo-opérateurs et la mise en place d'une procédure de règlement des conflits plus simple et surtout plus rapide depuis la scission de l'ANGOA avec l'AGICOA, a permis une nette augmentation des répartitions. L'année prochaine devrait suivre la même évolution.

## REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIE PAR L'ARP

1997	1 860 649 Francs
1998	2 186 986 Francs
1999	1 879 335 Francs
2000	119 514 Francs
2001	451 169 Francs
2002	265 876 Euros
2003	73 437 Euros
2004	91 367 Euros
2005	249 550 Euros
2006	197 942 Euros
2007	156 286 Euros
2008	210 642 Euros

Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. L'ARP, n'étant pas ayant droit, ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place/en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de laisser ces sommes censées vous revenir, au mieux rester dans les comptes de l'AGICOA et donner lieu à des prescriptions au bout de 10 ans, au pire **être revendiquées et versées à tort à d'autres ayants droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre déclarants ou, tout au moins, de donner signe de vie à l'ANGOA. En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA.

N'hésitez pas à contacter Sylvie Monin pour toute information (Tél : 01 53 42 40 06 ou [smonin@larp.fr](mailto:smonin@larp.fr)).

#### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5% (dont 2% pour l'ANGOA) pour le câble étranger et 15% (dont 7% pour l'ANGOA) pour le câble France.

## **II. ACTIONS CULTURELLES**

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

Au niveau international, L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions culturelles de la société civile L'ARP prennent trois formes :

- tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations,
- L'ARP apporte également son soutien à plusieurs manifestations culturelles,
- enfin, L'ARP organise directement ou co-organise des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (Cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Délégué Général, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Secrétariat Général ...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions,...) sont directement sollicités.

### **A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS**

- Soutien financier à hauteur de 15 246 Euros à **Eurocinéma**,
- Soutien financier à hauteur de 10 000 Euros à la Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels (**FERA**),
- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**),
- Soutien financier à l'**ALPA** (Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle) à hauteur de 5 000 Euros,
- Participation à la campagne anti-piraterie à versée à l'Association des Producteurs de Cinéma (**APC**) à hauteur de 3 000 €

### **B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP**

- La 16<sup>ème</sup> édition du **VCU French Film Festival de Richmond**, soutenu par L'ARP, s'est déroulée du 28 au 30 mars 2008. A cette occasion, 12 longs métrages et 12 courts métrages ont été présentés :

#### Longs-Métrages

- o *Jacquou le Croquant* de Laurent Boutonnat
- o *La Vérité ou presque* de Sam Karmann
- o *Ulzhan* de Volker Schlöndorff
- o *Michou d'Auber* de Thomas Gilou
- o *Dialogue avec mon jardinier* de Jean Becker
- o *L'Invité* de Laurent Bouhnik
- o *J'aurais voulu être un danseur* d'Alain Berliner
- o *On dirait que...* de Françoise Marie
- o *Jean de La Fontaine, le défi* de Daniel Vigne
- o *Un secret* de Claude Miller
- o *Ensemble c'est tout* de Claude Berri

#### Courts-Métrages

- o *Deweneti* de Dyana Gaye
- o *L'Evasion* de Gilles Cuvelier et Gabriel Jacquel
- o *Manon sur le bitume* d'Elizabeth Marre et Olivier Pont
- o *Heureux qui comme Edouard* de Vincent Burgevin et Franck Lebon
- o *Pour quelques minutes de plus* de Matthieu-David Cournot
- o *Premier voyage* de Grégoire Sivan
- o *Les Hommes s'en souviendront* de Valérie Müller
- o *Juste une heure* de Virginie Peignien
- o *Les Quarante Voleurs* de Thomas Favel
- o *All About Yvonne* de Karine Arlot
- o *Le Grand Bal* de Sébastien Hestin
- o *Parcours d'obstacles* de Noémie Gillot
- o *L'Heure bleue* de Macha Kassian
- o *L'Arbre d'Hugo* de Yoann de Montgrand

Une délégation de 27 acteurs et réalisateurs français s'est rendue à Richmond, parmi lesquels : Karine Arlot , Jean Becker, Vincent Burgevin, Matthieu-David Cournot, Gilles Cuvelier , Yoann de Montgrand, Thomas Favel, Mikaël Fenneteaux, Noémie Gillot, Thomas Gilou, Pierre-William Glenn, Sébastien Hestin, Gabriel Jacquel, Sam Karmann, Macha Kassian, Franck Lebon, Léo Legrand, Thierry Lhermitte, Stephen, McCauley, Françoise Marie, Elizabeth Marre, Annie Miller, Valérie Müller, Catherine Olson, Virginie Peignien, Olivier Pont, Daniel Vigne.

Une Master Class, organisée le 28 mars, a précédé l'ouverture du festival, sur le thème :

« *Du best-seller au box-office : l'adaptation d'un roman à l'écran* ». Cette masterclass a été présentée par le réalisateur français Sam Karmann, le romancier américain Stephen McCauley et l'actrice et parolière française Catherine Olson.

- **11<sup>ème</sup> Université d'été du cinéma du Fonds Culturel Franco Américain** à Rochefort (en partenariat avec le Festival international du film de la Rochelle) s'est déroulée du 22 au 28 juin 2008. L'objectif de cette « Summer school » est de réunir des étudiants en cinéma, pour les faire travailler sur la ré-écriture du scénario de leur court métrage et sur sa réalisation (direction d'acteurs et mise en scène).

Ces travaux ont été dirigés par quatre intervenants, français et américains, scénaristes et réalisateurs :

- o Philippe Le Guay et Brigitte Roüan,
  - o Jon Amiel et Peter Lefcourt.
- **Autumn Stories** : la 3<sup>ème</sup> édition de cette manifestation s'est déroulée à l'abbaye de Royaumont, du 1<sup>er</sup> octobre au 12 novembre 2008. Il s'agit de 6 semaines de résidence à Royaumont, offertes à 4 scénaristes américains, leur permettant :
    - o d'achever leur projet de long métrage,
    - o de se nourrir des influences extérieures offertes par la région,
    - o de rencontrer les professionnels français (techniciens, acteurs, producteurs ...),
    - o de découvrir des sites exceptionnels.

Les 4 scénaristes retenus pour cette 3<sup>ème</sup> édition sont les suivants :

- o Israel Horovitz : *My Old Lady*
  - o Nancy Isaak : *65 Roses*
  - o Cindy Myers : *Sophie Rivers*
  - o Travis Adam Wright : *Harlem Hellfighters*
- **La 4<sup>ème</sup> édition du Festival France Cinema Miami**, organisée par French Feeling Films et soutenue par L'ARP, s'est déroulée du 7 au 9 novembre 2008 au AMC Cinéma de Miami et du 14 au 16 novembre 2008 au Sunrise Cinemas de Boca Raton.

Le public de cinéphiles floridiens, de plus en plus nombreux, a ainsi pu découvrir la richesse du cinéma français :

- o *Deux jours à tuer* de Jean Becker
- o *15 ans et demi* de François Desagnat et Thomas Sorriaux
- o *Le grand alibi* de Pascal Bonitzer

- *Enfin veuve* d'Isabelle Mergault
- *Magique !* de Philippe Muyl
- *Lucky Luke : tous à l'Ouest* d'Olivier Jean-Marie
- *Asterix aux Jeux Olympiques* de Thomas Langmann et Frédéric Forrestier
- *Made in Italy* de Stéphane Giusti
- *Nos 18 ans* de Frédéric Berthe
- *J'veux pas que tu t'en ailles* de Bernard Jeanjean
- *Bienvenue chez les Ch'tis* de Dany Boon

### C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

- **Festival de Cannes** : Le 61<sup>ème</sup> Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 14 au 25 mai 2008. Pour cette nouvelle édition, L'ARP et la SACD ont inauguré « le Pavillon des Auteurs », un espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

Plusieurs rencontres, animées par Pascal Rogard, ont été organisées avec les responsables des chaînes de télévision :

- Le 15 mai à 11h : rencontre avec Michel Reilhac (ARTE France Cinéma)
- Le 16 mai à 11h : rencontre avec Manuel Alduy (Groupe Canal +)
- Le 17 mai à 11h : rencontre avec Daniel Goudineau (France 3 Cinéma)
- Le 19 mai à 11h : rencontre avec Pierre Héros (France 2 Cinéma)
- Le 21 mai à 11h : rencontre avec Géraldine Gendre (M6 Films)

A l'occasion de sa venue au Festival de Cannes, Eric Besson, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Développement de l'économie numérique, a rencontré le 16 mai 2008 plusieurs auteurs et réalisateurs (Olivier Lorelle, Claude Lelouch, Jacques Fansten, Gérard Krawczyk) en présence de Pascal Rogard et de Michel Gomez.

L'ARP et la SACD ont organisé une rencontre sur la contrefaçon numérique, le 17 mai 2008, autour des personnalités suivantes :

- Viviane Reding, Commissaire européenne en charge de la société de l'information et des médias,
- Denis Olivennes, initiateur des accords de l'Elysée,
- Rodolphe Belmer, Directeur Général de Canal +,
- Olivier Henrard, Conseiller technique auprès de la Ministre de la Culture et de la Communication,
- Frédérique Dumas, Directrice de Studio 37
- Claude Lelouch, Auteur Réalisateur Producteur, membre de L'ARP
- Gérard Karwczyk, Auteur Réalisateur Producteur, membre de L'ARP

L'ARP a également organisé quelques déjeuners professionnels, ayant pour objectif de réunir en petit comité les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel :

- Le 15 mai, L'ARP a accueilli les représentants de la Banque Fortis (Didier Kustlinger et Maud Leclère) autour de Michel Gomez, Claude Lelouch, Jacques Bral, Gérard Krawczyk et Jacques Tronel.



- Le 21 mai, L'ARP, représentée par Jean-Paul Salomé, Michel Gomez et Jeanne Labrune, a réuni quelques-uns des fidèles partenaires des Rencontres Cinématographiques : Annick Mulletier (FUJIFILMS), Isabelle Frilley (TITRA FILM), Maryse Capdepuy (ECLAIR LABORATOIRES), Alain Coiffier (PANAVISION)
- L'ARP a reçu le 22 mai des responsables de l'ADAMI : Philippe Ogouz (Président du Conseil d'Administration), Jean Pelletier (Directeur des relations extérieures) et Tina Charlon (Directrice de l'association artistique)

Deux déjeuners ont également été organisés, les 22 et 23 mai, autour de représentants de différentes régions :

- Ile de France (Florence Gastaud et Hugues Quattrone)
- CRAAV (Vincent Leclercq)
- PACA (Chantal Fischer)
- Centre (Emmanuel Porcher)
- Poitou-Charentes (Mickaël Saludo)
- Languedoc-Roussillon (Marin Rosenstiehl et Emmanuel Feulié)

L'ARP était représentée par Jean-Paul Salomé, Marc Legrand, Alain Maline, Jacques Richard. Lors de ces deux déjeuners, les points suivants ont été abordés :

- Le fonctionnement des fonds (représentation des professionnels dans les commissions, critères de sélection, montants attribués, notamment question du saupoudrage, nombre de sessions, délais d'instruction et de réponse...)
- La distribution et l'exploitation des films soutenus par les Régions en salles : moyens financiers pour l'accompagnement des films à leur sortie (aide régionale à l'exploitation pas seulement pour l'investissement)), initier des expériences pilotes, maintien d'un parc diversifié en régions, fédérer les différents acteurs (salles indépendantes, associations de spectateurs, éducation...)
- Le soutien au court métrage et au documentaire
- Le cofinancement régional, les critères de territorialité, la concurrence entre les Régions, assouplissement des règles...
- Les coproductions avec des pays européens, bilan et évolutions possibles
- Les relations avec les auteurs, les aides à l'écriture (critères, suivi...)
- L'éducation à l'image, le rôle ou l'implication des auteurs et des réalisateurs
- L'accueil des tournages

Ces deux déjeuners ont également permis d'évoquer la mise en place des partenariats régionaux avec le Cinéma des Cinéastes, et la création d'actions communes qui permettront le cas échéant de donner à l'ensemble des régions partenaires, une visibilité « groupée » : ainsi a été envisagée l'organisation d'une réunion d'information sur la projection numérique en salle, pour le dernier trimestre 2008.

Les régions PACA et Languedoc-Roussillon ont par ailleurs émis le souhait d'accueillir des membres de L'ARP au sein des commissions d'examen des projets reçus par leurs fonds d'aides dès l'année 2008. La région Poitou-Charentes s'est également montrée

intéressée sur ce point, sur une plus longue échéance cependant (le renouvellement de ses commissions ne s'effectuera pas avant un an).







Enfin, a été évoquée la participation des Régions aux Rencontres Cinématographiques de Dijon, dont l'un des quatre grands débats portera sur la politique de soutien des régions au cinéma, point qui a suscité un vif intérêt de la part des interlocuteurs présents.

- Organisation des **3<sup>èmes</sup> Rencontres Cinématographiques de Dijon** (du 9 au 12 octobre 2008), sous la présidence de Christophe Barratier, et dont les thèmes étaient les suivants :

- o Bilan et perspectives de la politique européenne en matière audiovisuelle, cinématographique et culturelle

Modérateur : Michel Gomez (Délégué Général de la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - L'ARP)







Intervenants :

-  Antoine de Clermont-Tonnerre (Producteur, MACT Productions)
-  Elisabeth Flury-Hérard (Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - CSA)
-  Ignasi Guardans Cambó (Député au Parlement européen - Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe)
-  Viviane Reding (Commissaire européenne, Direction Générale Sociétés de l'Information et des Médias)
-  Jean-Paul Salomé (Auteur, Réalisateur, Producteur, Président de L'ARP)
-  Istvan Szabo (Réalisateur, Président de la Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels - FERA)
-  Jacques Toubon (Président d'Eurimages, Député au Parlement européen)

- o Bilan d'étape du Club des 13- Refondre le système de soutien et de régulation de la filière cinématographique dans un environnement en mutation.

Modérateurs : Dante Desarthe (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP) et Jeanne Labrune (Auteur, Réalisatrice, Productrice, Membre de L'ARP)

Intervenants :

-  Pascale Ferran (Réalisatrice)
-  Denis Freyd (Producteur, Archipel 35)
-  Gilles Marchand (Scénariste)
-  Cécile Vargaftig (Scénariste, écrivain)
-  Fabienne Vonier (Productrice, Distributrice, Présidente de Pyramide)
-  François Yon (Exportateur)

- o Quelle place pour la création cinématographique dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel ?

Introduction du débat par : Philippe BAILLY (Directeur associé de NPA Conseil)

Modérateur : Pascal ROGARD (Directeur Général de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques - SACD)

Intervenants :

- ✚ Christine Albanel (Ministre de la Culture et de la Communication)
- ✚ Xavier Couture (Directeur de la division Contenus du Groupe Orange)
- ✚ Patrice Duhamel (Directeur Général Chargé des Antennes du Groupe France Télévisions)
- ✚ Jacques Fansten (Président de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques - SACD)
- ✚ Frédéric Mion (Secrétaire Général du Groupe Canal +)
- ✚ Catherine Tasca (Sénatrice des Yvelines – Ile-de-France, Parti Socialiste)
- ✚ Thomas Valentin (Directeur des programmes du Groupe M6)

- Cinéma, audiovisuel, quel rôle et quelles politiques pour les collectivités territoriales ?

Débat introduit par Marie-Françoise MULLER (Vice-Présidente chargée de la culture et du tourisme au Conseil Régional de Bourgogne, Maire de Louhans-Châteaurenaud)

Modérateur : Michel FERRY (Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP)

Intervenants :

- ✚ Jean-Yves Caultet (Vice-Président chargé de l'emploi et du développement économique au Conseil Régional de Bourgogne, Maire d'Avallon)
- ✚ Véronique Cayla (Directrice Générale du Centre National de la Cinématographie - CNC)
- ✚ Vincent Eble (Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, Vice-Président de la commission culture de l'Assemblée des Départements de France - ADF)
- ✚ Isabelle Gaudron (Vice-Présidente chargée de la Culture du Conseil Régional du Centre, Membre de l'Association des Régions de France – ARF, Maire-adjointe d'Amboise)
- ✚ Miléna Poylo (Productrice, TS PRODUCTIONS)
- ✚ Philippe Reynaert (Directeur de Wallimage)

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié.

« Le cinéma au cœur de la cité » est un programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

- des projections de films en avant premières,
- une exposition liée au cinéma
- des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers
- des rencontres avec des cinéastes, des dédicaces
- des cartes blanches offertes à des associations

- un concert de musiques de films

Cette année, L'ARP a souhaité mettre à l'honneur les enfants (un atelier de maquillage sur le thème « nos héros préférés » leur a été proposé sur le marché, samedi 11 octobre), en particulier les enfants malades et hospitalisés, tous ces jeunes cinéphiles qui, immobilisés, ne peuvent pas découvrir les films en salle.

- Le cinéma rend visite à l'hôpital

Depuis 1997, l'association les Toiles enchantées présidée par Alain Chabat parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche. Grâce aux Toiles enchantées, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films.

Lors de cette 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP et les Toiles enchantées ont organisé pour les enfants malades et handicapés, deux projections en avant première du film *Magique !* de Philippe Muyl (sortie nationale le 22 octobre 2008), en présence du réalisateur :

- ✚ Jeudi 9 octobre 2008 à 14h à l'IME (Institut Médico Educatif) la Rente Belair à Dijon
- ✚ Vendredi 10 octobre 2008 à 14h30 – à l'hôpital des enfants, CHU de Dijon

L'ARP a expérimenté ce projet lors des Rencontres Cinématographiques cette année, et souhaite vivement ancrer cette nouvelle action à Dijon, de manière pérenne, en proposant aux enfants et jeunes adolescents hospitalisés, tout au long de l'année, au-delà des Rencontres Cinématographiques, plusieurs projections de films et de dessins animés (à l'affiche en salle).

- Films en avant première

- ✚ Jeudi 9 octobre 2008 à 17h45 - cinéma L'Olympia de Dijon : *La très très grande entreprise* de Pierre Jolivet (sortie nationale le 05 novembre 2008) en présence du réalisateur et des comédiens Jean-Paul Rouve et Roshdy Zem. Le film a de nouveau été présenté le Dimanche 12 octobre à 20h au cinéma Darcy.
- ✚ Vendredi 10 octobre 2008 à 18h30 - cinéma L'Olympia de Dijon : *Lola Montès* de Max Ophüls (sortie nationale le 3 décembre 2008) en présence de Costa Gavras, Président de la Cinémathèque Française, Michel Romand Monnier, Directeur général adjoint de la Cinémathèque Française, Alejandra Norambuena-Skira, Responsable du Fonds Culturel Franco Américain, et Laurence Braunberger, réalisatrice et ayant droit du film.
- ✚ Samedi 11 octobre 2008 à 17h - cinéma L'Olympia de Dijon : *Magique !* de Philippe Muyl (Sortie prévue 22 octobre 2008) en présence du réalisateur. Le film a été précédé d'un spectacle de cirque « les frères

Panini » de la Compagnie Ilya. Le film a été présenté de nouveau le Dimanche 12 octobre à 14h au cinéma Darcy.

- Cycle de films européens (1er au 9 octobre 2008, à 20h – Cinéma l'Eldorado de Dijon)

Sous la présidence de Jeanne Moreau, le Tour de France des cinéastes européens, organisé par Europa Cinemas dans le cadre de la Saison culturelle européenne, aura accompagné la Présidence française de l'Union européenne, du 1er juillet au 31 décembre 2008. En permettant au public des salles françaises de découvrir 27 films en provenance de toute l'Europe et de rencontrer leurs réalisateurs, cette opération met en valeur la richesse et la diversité du cinéma européen.

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP, avec Europa Cinemas, a organisé une escale de ce Tour de France à Dijon le 9 octobre à 18h, avec la projection en avant-première du film *Un Conte d'été polonais* présenté par son réalisateur Andrzej Jakimowski.

Cette avant-première se déroulait au Cinéma L'Eldorado, salle membre du réseau Europa Cinemas, qui accueillait également dans la semaine précédant les Rencontres Cinématographiques un cycle de films européens. A l'issue de ces projections, le public était invité à récompenser son film préféré.

- 🇧🇪 Mercredi 1er octobre à 20h00, la Belgique : *Moscow Belgium* de Christophe Van Rompaey
- 🇵🇱 Jeudi 2 octobre à 20h00, la Pologne : *Quatre nuits avec Anna* de Jerzy Skolimowski
- 🇸🇰 Vendredi 3 octobre à 20h00, la Slovaquie : *Amours aveugles* de Juraj Lehotsky
- 🇮🇹 Samedi 4 octobre à 20h00, l'Italie : *Il divo* de Paolo Sorrentino
- 🇬🇧 Dimanche 5 octobre à 18h00, la Grande-Bretagne : *Young@heart* de Stephen Walker
- 🇹🇷 Dimanche 5 octobre à 20h00, la Turquie : *Les trois singes* de Nuri Bilge Ceylan
- 🇩🇪 Lundi 6 octobre à 20h00, l'Allemagne : *Septième ciel* de Andreas Dresen.
- 🇬🇧 Mardi 7 octobre à 20h00, la Grande-Bretagne : *Hunger* de Steve McQueen.
- 🇵🇱 Jeudi 9 octobre à 18h00, La Pologne : *Un conte d'été polonais* de Andrzej Jakimowski

- Projections de courts métrages soutenus par la région bourgogne

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, plusieurs courts métrages soutenus par le fond d'aide à la production de la Région Bourgogne, ont été présentés en première partie de films en avant-premières, ou lors d'une séance spéciale.

- 🇫🇷 Jeudi 9 octobre 2008 à 17h45 - cinéma L'Olympia de Dijon : *La Clef* de Philip Mattéaccioli
- 🇫🇷 Vendredi 10 octobre 2008 à 18h30 - cinéma L'Olympia de Dijon : *Afrique !* de Hervé Lavayssière
- 🇫🇷 Dimanche 12 octobre 2008 à 18h - cinéma Darcy de Dijon : *La Clef* de Philip Mattéaccioli, *Afrique !* de Hervé Lavayssière, *L'autre rive* de Fabrice Camoin et de *De l'autre côté* de Samuel Jacquemin

○ Exposition « crimes au parc darcy » - 4 au 22 octobre 2008 - Grilles du Parc Darcy, à Dijon

Le film noir, courant cinématographique né au début des années 1940 aux Etats-Unis, possède une identité visuelle très forte : éclairages expressionnistes contrastés laissant des zones de l'écran dans l'ombre, personnages complexes et ambigus... Cette atmosphère si particulière se retrouve dans l'affiche du film : objet assurant la promotion de l'œuvre, elle représente souvent des femmes fatales, accompagnées de truands ou anti-héros, dans un univers violent. Les affiches américaines, commandées par les Studios, étaient adaptées par les artistes et affichistes français. Ces derniers travaillaient à partir du matériel promotionnel fourni par l'industrie hollywoodienne (photos de films, de plateaux), mais devaient aussi tenir compte de certaines contraintes concernant l'emplacement du texte (noms des acteurs, du réalisateur, de la production).

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP proposait de redécouvrir 13 affiches « françaises » de films noirs, toutes produites aux Etats-Unis entre 1940 et 1960, lors d'une exposition unique issue des collections patrimoniales de l'Institut Lumière.

○ Le cinéma dans les quartiers

Au-delà de leur dimension professionnelle, les Rencontres Cinématographiques de Dijon constituent le point d'ancrage de nombreuses animations destinées au grand public et au public scolaire.

- 🇫🇷 Samedi 11 octobre 2008 à 14h30 - Théâtre des Grésilles : Projection du film de Lionel Delplanque *Promenons-nous dans les bois*, suivie d'une discussion entre le réalisateur et 30 jeunes des quartiers de Fontaine d'Ouche, Grésilles, Mansart, Stalingrad et Bourroches.
- 🇫🇷 Samedi 11 octobre 2008 à 20h - Théâtre des Grésilles : Projection du film de Lionel Delplanque *Président*, suivie d'une discussion entre le réalisateur et les familles.

○ Carte blanche au Zonta Club de Dijon

Le Zonta Club de Dijon, club de service, crée en 1980, est une association de femmes dont le principal objectif est de contribuer à l'amélioration du statut légal, politique, sanitaire, éducatif et professionnel des femmes.

Vendredi 10 octobre à 20h – Cinéma le Devosge : Projection du film *Erica Minor* (100min) de Bertrand van Effenterre, suivie d'un débat : *La femme en 2008 : 40 ans après...* par Madame Schmitt, magistrate à la Cour de Dijon.

○ Carte blanche au CREAL

Le CREAL est le Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les handicaps et les Inadaptations.

Samedi 11 octobre à 20h – cinéma le Devosge : Projection du film *Snow Cake* (112 min) de Marc Evans, suivie d'un débat sur *La prise en charge de l'autisme* avec un médecin du CREAL.

○ Rencontre café – dédicaces

📅 Samedi 11 octobre 2008 à 14h30 - Cinéma l'Eldorado : Rencontre avec Joël Séria, auteur, réalisateur, producteur, et dédicace de son roman *Que Viva cinéma !* paru aux éditions Léo Scheer le 5 mai 2008.

📅 Samedi 11 octobre 2008 à 15h30 – FNAC de Dijon : Rencontre avec Alain Jessua, auteur, réalisateur, producteur, et dédicace de son roman *Un jardin au paradis* paru aux éditions Léo Scheer le 11 mars 2008.

📅 Samedi 11 octobre 2008 à 15h30 – FNAC de Dijon : Rencontre avec Jean Paul Salomé, auteur, réalisateur, producteur, Président de L'ARP, et dédicace du DVD de son dernier film *Les Femmes de l'ombre* (sorti en salle le 5 mars 2008).

○ Concert d'images « sept mouvements de vie » en hommage à Etienne-Jules Marey (Jeudi 9 octobre 2008 à 20h - Auditorium de Dijon)

Lors des 3<sup>èmes</sup> Rencontres Cinématographiques de Dijon organisées par L'ARP, était présenté pour la première fois le « concert d'images » du compositeur Gréco Casadesus en hommage à Etienne-Jules Marey (1830-1904), inventeur du mouvement cinématographique. Ce spectacle, constitué d'une suite symphonique et d'une projection sur grand écran de films inédits réalisés à partir des documents les plus remarquables de Marey, révélait la splendeur des toutes premières images liées à la naissance du Cinéma.

De nombreuses expositions et manifestations ont été consacrées à l'œuvre d'Etienne-Jules Marey (un musée à Beaune lui est dédié), mais aucune expérience musicale n'avait jusqu'alors été tentée, pour transcrire vers un large public, l'esprit de ce précurseur du cinéma, dont l'influence sur le monde scientifique et artistique est considérable.


Sept Mouvements de Vie était interprété par l'orchestre de la Camerata de Bourgogne (40 musiciens) sous la direction de Jean-Christophe Ferreaux. Chacun des sept mouvements représentait une facette particulière du savant, en relation avec les découvertes fondamentales qui ont jalonné sa vie : le vol des oiseaux, la locomotion du cheval, l'observation du corps humain, l'oscillation des courbes, etc.

Ce concert était précédé d'une première partie au cours de laquelle l'orchestre interpréta des extraits de musiques de film ayant marqué leur époque : *Jour de fête* et *Mon oncle* de Jacques Tati ; *La ruée vers l'or* et *Les feux de la rampe* de Charlie Chaplin ; *Psychose* d'Alfred Hitchcock ; *Le parrain* de Francis Ford Coppola ; *La Strada* et *Huit et demi* de Federico Fellini.

L'événement, placé sous le haut patronage de Madame Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, s'inscrivait dans le cadre du Centenaire de la musique de film (1908/2008).

o Organisation d'avant-premières à Dijon tout au long de l'année

En 2008 ont été organisées à Dijon, deux avant-premières de films d'Auteurs Réalisateurs Producteurs membres de L'ARP :

 l'avant-première du film de Jean-Paul Salomé *Les Femmes de l'ombre*, le 15 février 2008 au cinéma l'Olympia

 l'avant-première du film de Christophe Barratier *Faubourg 36*, le 22 septembre 2008 au cinéma l'Olympia

- **Festival City of Lights City of Angels (20 au 26 avril 2008)**

Ce festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans le Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association of America - et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette opération est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains.

Ce festival a été fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans un Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association - et de L'ARP avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance.

L'objectif de cette manifestation est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains. C'est pourquoi la présence des réalisateurs de longs métrages est un critère de sélection au festival. Chaque projection est suivie d'une rencontre avec le public et de nombreux rendez-vous professionnels sont organisés tout au long de la semaine.

Le nombre de spectateurs s'est accru de façon régulière depuis la création du festival : 7800 personnes ont assisté aux projections en 2004, 8500 en 2005, 9000 en 2006 et près de 12 000 en 2007.

La 12<sup>ème</sup> édition de COLCOA s'est déroulée du 14 au 20 avril 2008, avec une sélection de 48 films :



28 longs métrages :

- *99 Francs* de Jan Kounen
- *Les Amours d'Astrée et de Céladon* d'Eric Rohmer
- *L'Auberge Rouge* de Gérard Krawczyk
- *Un Baiser s'il vous plait* d'Emmanuel Mouret
- *Bienvenue chez les Ch'tis* de Dany Boon
- *Ceux qui restent* d'Anne Le Ny
- *La Chambre des morts* d'Alfred Lot
- *Cortex* de Nicolas Boukhrief
- *Détrompez-vous* de Bruno Dega et Jeanne Leguillou
- *Elle s'appelle Sabine* de Sandrine Bonnaire
- *L'Ennemi Intime* de Florent Siri
- *Les Femmes de l'Ombre* de Jean-Paul Salomé
- *Le Fils de l'Épicier* d'Eric Guirado
- *La Graine et le Mulet* d'Abdellatif Kechiche
- *Les Hauts murs* de Christian Faure
- *L'Homme qui marche* d'Aurélia Georges
- *Les Liens du sang* de Jacques Maillot
- *Naissance des Pieuvres* de Cécile Sciamma
- *Notre Univers impitoyable* de Léa Frazer
- *OSS 117* de Michel Hazanavicius
- *Paris* de Cédric Klapisch
- *Roman de Gare* de Claude Lelouch
- *Un Secret* de Claude Miller
- *Le Tueur* de Cédric Anger
- *La Vie d'artiste* de Marc Fitoussi

Trois films ont été présentés dans le cadre de la nouvelle série : « COLCOA Classics » :

- *Mon Idole* de Guillaume Canet
- *Une Minute de Silence* de Florent Siri
- *Secret beyond the door* – Première mondiale de la version restaurée du film de Fritz Lang. Restauration soutenue par le Fonds Culturel Franco Américain, producteur de COLCOA.

Par ailleurs, 20 nouveaux courts métrages ont été présentés en compétition à Hollywood pour le COLCOA SHORT FILM AWARD 2008 :

- *Camera Obscura* de Thierry Onillon, Jean-Michel Drechsler, Matthieu Buchalski
- *Juste une heure* de Virginie Peignien
- *Dans leur peau* d'Arnaud Malherbe
- *Premier voyage* de Grégoire Sivan
- *La Deuxième vie du sucrier* de Didier Canaux
- *Bonne nuit Malik* de Bruno Danan
- *La Difunta Correa* de Sébastien Gardet et Nicolas Cambois
- *Le Baiser* de Yann Coridian
- *Pierre d'asile* de Francis Lalanne
- *Delicious sake* de Jean Bocheux
- *Le Genre humain* de Patrick Bossard
- *Résistance aux tremblements* d'Olivier Hems
- *Parasite* de Jean Berthier
- *Taxi Wala* de Lola Frederich

- *Un certain regard* de Géraldine Maillet
- *Le Créneau* de Frédéric Mermoud
- *Le Manteau* d'Orlanda Laforet
- *Corps étrangers* de Naël Marandin
- *Manon sur le bitume* d'Elizabeth Marre et Olivier Pont
- *Made in Taiwan* d'Alexandre Mehring

La délégation de cette 12<sup>ème</sup> édition était constituée des personnalités suivantes : Florent Siri, Claude Lelouch, Christian Faure, Anne Le Ny, Cédric Klapisch, Eric Guirado, Jean-Paul Salomé, Dany Boon, Guillaume Cannet et Alfred Lot.





#### - **Opérations "Enseignement et Cinéma"**

Depuis 2002, L'ARP organise tout au long de l'année, dans la Région Bourgogne et en collaboration avec le Rectorat de Dijon, des opérations d'éducation à l'image, en direction du jeune public (écoles, collèges, lycées), mais également des enseignants. L'ARP offre aux établissements intéressés un ensemble de projets aussi variés que la projection de films européens, l'organisation de débats à l'attention des enseignants (axés cette année sur le cinéma russe), l'intervention de professionnels du cinéma (scénaristes, réalisateurs, compositeurs de musique de films, etc.)

L'ARP se réjouit de l'implication de plus en plus active de ses réalisateurs membres dans cette mission d'éducation à l'image.

##### ○ Les films européens


En 2008, les films suivants ont été proposés :

-  film allemand (29 février 2008) : *L'ami étranger* d'Elmar Fidcher en collaboration avec le Goethe Institut de Nancy dans le cadre du festival du film allemand.
-  Film roumain (4 avril 2008) : *12h08 à l'Est de Bucarest*, de Corneliu Porumbaiu. La projection a été organisée en collaboration avec l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) de Dijon.
-  Film anglais (24 octobre 2008) : *Be Happy*, de Mike Leigh.
-  Film bolivien (19 décembre 2008) : *Les sept vierges*, d'Alberto Rodriguez

##### ○ Les conférences pour les enseignants

L'ARP propose chaque année un cycle de conférences, les 1ers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycée d'enseignement général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'IUFM de Dijon, les élèves de terminale « option lourde cinéma » des lycée du Castel à Dijon

Le thème retenu pour l'année scolaire 2007-2008, **le cinéma japonais**, s'est décliné autour des films suivants :

-  *Voyage à Tokyo*, de Yajuziro Ozu (29 octobre 2007) : Intervenant : Alban Liebl de l'Institut Lumière de Lyon

- 🚩 *Rashômon*, de Akira Kurosawa (13 janvier 2008) : Intervenants : Jean-François Buiré, chargé de cours à l'Université de Lyon, spécialiste du cinéma japonais
- 🚩 *L'anguille*, de Shohei Imamura (Palme d'Or au Festival de Cannes 97) le 11 février 2008 : Intervenants : Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel à Dijon)
- 🚩 *Hana Bi*, de Takéshi Kitano (7 avril 2008) : Intervenants : Jean-François Buiré, chargé de cours à l'Université de Lyon, spécialiste du cinéma japonais

Depuis la rentrée scolaire 2008, un cycle consacré au cinéma russe a été mis en place :

- 🚩 *Le cuirassé Potemkine*, de Sergueï Eisenstein (27 octobre 2008) : Intervenante : Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel à Dijon)
- 🚩 *Andreï Roublev*, d'Andreï Tarkovski (22 décembre 2008) : Intervenante : Annabel Lanier (professeur de cinéma au Lycée du Castel à Dijon).

Les 2 dernières conférences de ce cycle russe auront lieu en 2009 :

- 🚩 *Bouge pas, meurs et ressuscite*, de Vitali Kanevski (23 février 2009) avec l'intervention de Philippe Ortoli, professeur de cinéma à l'Université de Bastia
- 🚩 *Dans ce pays là*, de Lidiya Bobrova (20 avril 2009) – avec l'intervention de Priska Morrissey (professeur de cinéma)

#### O Semaine internationale de la critique lycéenne - ciné clyc

Le Concours international de la critique lycéenne, organisé par la Région Bourgogne en avril 2008, a été lancé auprès de lycéens de 4 pays : Pologne, République Tchèque, Allemagne et France.

Chaque lycéen a dû visionner un film et proposer ensuite une critique :

- 🚩 Les Allemands ont travaillé sur *Trafic* de Jacques Tati
- 🚩 Les Français sur *Pingpong* de Matthias Luthardt
- 🚩 Les Polonais sur un film tchèque : *Pelisky* de Jan Hrebejk
- 🚩 Les Tchèques sur *Depuis qu'Otar est parti* de Julie Bertuccelli

Les 20 gagnants par pays ayant été retenus se sont réunis à Louhans pendant 4 jours (du 7 au 10 avril 2008) afin de rédiger une critique du film de Milos Forman *Au feu les pompiers*.

Ils ont été encadrés dans cet exercice par le rédacteur en chef des Cahiers du Cinéma : Emmanuel Burdeau. Le 7 avril, ils ont assisté à une « master class » sur la critique donnée par Gérard Krawczyk (Auteur Réalisateur Producteur, membre de L'ARP) qui leur a fait part de son expérience : le rôle qu'a pu jouer la critique dans son parcours cinématographique, son impact dans sa vie professionnelle, son rôle aujourd'hui dans le cinéma, son influence sur la

carrière d'un film, d'un réalisateur, etc. Jeanne Labrune s'était prêtée à l'exercice en 2007.

L'ARP a accueilli au Festival International du Film de Cannes les 4 gagnantes de ce concours.

○ Soutiens de festivals en région bourgogne

🚩 Clap 89 – La 21<sup>ème</sup> édition de ce festival international de courts métrages, organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture de Sens dans l'Yonne du 4 au 6 avril 2008, a été présidée cette année par Lionel Delplanque (Auteur Réalisateur Producteur, membre de L'ARP – réalisateur notamment du film « Président »)

🚩 Les 20 ans du cinéma itinérant de Côte d'Or : L'ARP soutient cette manifestation, à travers un comité de parrainage (composé de réalisateurs, notamment Bertrand Tavernier) et en offrant aux gagnants du jeu-concours, une journée sur le tournage du film de Cécile Telerman « *Quelque chose à te dire* »

○ Opération ciné class

L'ARP s'est efforcée en 2008 de mettre en place une expérience nouvelle dans 5 établissements de Bourgogne (2 collèges de Côte-d'Or, 1 lycée d'enseignement général de la Nièvre, 1 lycée professionnel de l'Yonne et 1 lycée agricole de Saône et Loire), baptisée Ciné Class, visant à recréer, dans les établissements une sorte de ciné club à destination des élèves et des enseignants cinéphiles volontaires.

Quatre projections ont été proposées tout au long de l'année. La programmation, qui respecte une certaine diversité tant dans le genre des films que dans son origine (Etats-Unis, Europe, Asie), a délibérément été « grand public »

🚩 Pour les collèges : *Bon voyage* de Jean-Paul Rappeneau, *Les Triplettes de Belleville* de Sylvain Chomet, *Philadelphia* de Jonathan Demme, *Billy Elliot* de Stephen Daldry.

🚩 Pour les lycées : *Million Dollar Baby* de Clint Eastwood, *Volver* de Pedro Almodovar, *Infernal Affairs* de Andrew Lau et Alan Mak, *Trois enterrements* de Tommy Lee Jones.

Ce projet ne s'est substitué en aucun cas aux dispositifs d'éducation existants (collèges au cinéma, lycéens au cinéma) et n'a pas non plus constitué une concurrence à d'éventuelles salles de proximité.

Les collégiens de Montbard et de Recey-sur-Ource, ont pu assister et participer le 6 juin dernier, à une analyse filmique du réalisateur Michel Ferry (Auteur Réalisateur Producteur, membre de L'ARP), autour du film *La jetée* de Chris Marker mis en parallèle avec *L'Armée des 12 singes* de Terry Gilliam.

○ Réalisation d'un court métrage autour du film de Jacques Doillon « *Ponette* »

Ce travail a été réalisé par une classe de CM1 de l'école Turgot à Dijon. Le projet consistait à écrire une lettre à un personnage de film, et la lui adresser par l'intermédiaire du cinéma, à travers le film de Jacques Doillon, *Ponette*, qui traite du grave sujet de la mort d'un proche (Ponette perd sa mère). Le projet s'est déroulé de la manière suivante :

- ✚ Travail en classe de lecture de textes, afin d'aborder l'échange épistolaire
- ✚ Visionnage au cinéma du film de Jacques Doillon *Ponette*
- ✚ Présentation du projet aux enfants : chacun a dû écrire une lettre à Ponette pour l'aider à surmonter son chagrin. Cette lettre, apprise par cœur, aura ensuite été dite devant l'image de Ponette choisie par l'enfant, et filmée.
- ✚ Ecriture des lettres
- ✚ Travail de diction : les enfants sont devenus acteurs
- ✚ Tournage : dans une salle de cinéma, face à l'écran sur lequel est venue se fixer l'image de ponette.
- ✚ Montage du film
- ✚ Et projection au cinéma du film qui s'est appelé *Lettres à Ponette*.

Les élèves ont rédigé les lettres avec la complicité de la scénariste Eve Guillou (membre de l'équipe de casting du film de Jacques Doillon) les 14, 21, 28 janvier et 4 février 2008.

Le montage a été réalisé par un chef opérateur et Nathalie Hubert (monteuse de la collection de DVD EDEN-Cinéma, qui a travaillé sur les bonus du film *Ponette* édité dans cette collection).

La projection a eu lieu au cinéma l'Eldorado. Ce projet s'est réalisé en partenariat avec L'ARP, la Ville de Dijon, le Grand Dijon, l'Education Nationale et le cinéma l'Eldorado de Dijon.

○ Ciné goûter

Un ciné-goûter a été offert pendant les vacances de Printemps (le 15 avril 2008), à des enfants (âgés de 4 à 6 ans) de centres aérés (Fontaine d'Ouche, Colombière quartier Greuze et Montmuzard).

*Le petit monde de Bahador* a été projeté au cinéma Devosge, et suivi de la présentation des marionnettes du film (par le distributeur du film), puis d'un goûter offert aux enfants.

○ Travail autour de films – rencontres avec des réalisateurs

- ✚ *Monsieur Fabre* : La classe de CM1 (école Montchapet) a réalisé tout au long de l'année avec son instructrice (Dominique Rollin) un cycle de travail sur les insectes. Le 28 avril 2008, les enfants ont pu découvrir le film *Monsieur Fabre* d'Henri Diamant Berger (film sur la vie de l'entomologiste Jean-François Fabre, professeur à Avignon ayant consacré sa vie à l'observation des insectes). Ils ont ensuite rencontré,

au Muséum d'histoire Naturelle de Dijon, Jérôme Diamant-Berger venu parler avec eux du film, des insectes, du métier d'entomologiste et de réalisateur.

✚ *La petite prairie aux bouleaux* : La Journée Européenne de la Résistance a été célébrée le 22 octobre dernier, à Dijon, grâce au témoignage de la réalisatrice Marceline Loridan-Ivens.

Le Souvenir de Guy Môcquet a conduit Marceline Loridan-Ivens à rencontrer au cinéma Devosges à Dijon, 210 lycéens et étudiants, réunis autour d'elle, pour découvrir son film « *La petite prairie aux bouleaux* », et écouter son témoignage, celui d'une jeune fille déportée revenue des camps de la Mort, celui d'une femme qui essaie de se construire et de vivre ensuite.

« *Ma vie balagan* » est le titre de l'ouvrage, paru le 13 octobre aux éditions Robert Laffont, qu'elle a dédié à la FNAC de Dijon ce 22 octobre : la rencontre fut dense et magnifique, mémorable.

✚ *Workshop analyse d'images* : Michel Ferry a animé un workshop auprès des étudiants de l'école des Beaux Arts de Beaune, dont le but était de comprendre et d'analyser les images à travers l'exemple de films et de scénarios, afin de les inciter à ne plus être de simples spectateurs passifs, et leur a permis d'aborder la réalisation d'une très courte vidéo (écriture et réalisation).

Le travail s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Phase préparatoire : Chaque élève, à partir du DVD d'un film qu'il aimait particulièrement, en a sectionné un passage précis, pour analyser les images et être en mesure d'expliquer son choix.
- Première étape (les 3 et 4 novembre 2008) : Le réalisateur a présenté son parcours et ses propres réalisations. Il a projeté plusieurs extraits de films, résumant dans les grandes lignes l'histoire du cinéma, des Frères Lumières à *Festen* en passant par *Naissance d'une nation*, *Medvekiné*, *Dziga Vertov*, *Eisenstein*, *Autant en emporte le Vent*, *Citizen Kane*, *Ascenseur pour l'échafaud*, *A bout de Souffle*.

Les élèves ont ensuite analysé des images à travers des exemples pris dans le travail de l'intervenant, dans la filmographie contemporaine et à partir de leurs présentations personnelles de films.

Ils ont ensuite préparé un travail d'écriture et de réalisation d'une vidéo d'une minute à partir de leur téléphone portable ou de leur appareil photo numérique.

- Travail intermédiaire (entre le 4 et le 17 novembre 2008) : Les élèves ont achevé l'écriture et la réalisation de leur vidéo.
  - Dernière étape (les 17 et 18 novembre 2008) : Montage des films, puis présentation individuelle des vidéos.
- **Festival de Premiers Films Cultes** : L'ARP a organisé au Cinéma des Cinéastes les 6 et 7 juin 2008 le « *Festival de Premiers Films Cultes* » sous le parrainage de Jan Kounen, membre de L'ARP, en partenariat avec France Culture, Evène, Studio Magazine et Eclair Laboratoires, afin de réfléchir autour de la notion de « film culte ».

Aujourd'hui la notion de « film culte » est devenue un argument publicitaire, utilisée à tort et à travers, vidée de sa substance... Un film culte est une œuvre qui n'a, souvent, pas eu de succès en salle, n'a été vu que par peu de gens...

5 Longs métrages ont été projetés :

- *Citizen Kane* d'Orson Welles, présenté par Willy Kurant, chef opérateur et collaborateur d'Orson Welles
- *Les Triplettes de Belleville* de Sylvain Chomet
- *Pi* de Darren Aronofsky
- *The Element of crime* de Lars Von Trier
- *Diva* de Jean-Jacques Beineix

4 courts métrages ont été projetés :

- *Vibroboy* de Jan Kounen
- *StarSuburb la banlieue des étoiles* de Stéphane Drouot
- *Carne* de Gaspard Noé
- *Le coq est mort* de Zoltan Spirandelli

Enfin deux débats étaient organisés :

- Notion de Film culte cherche définition : avec Bertrand Blier, Gaspard Noé et Jan Kounen : Pour un film, il y a différentes raisons de devenir culte. Etre simultanément l'objet d'un succès critique et d'un échec commercial (*Citizen Kane*), cibler une culture spécifique (*La Haine*), dominer le box-office (*Star Wars*), incarner une génération (*Grease*), se laisser apprécier avec le temps, tel un bon vin... Mais toujours, la définition du culte est subjective, car reliée à la personne, au phénomène de groupe, représentative d'une population à un moment donné et dans une société donnée. Et lorsque beaucoup se retrouveront dans un film culte, d'autres n'y verront qu'un « chef d'œuvre »... Si le film culte fait rarement unanimité, il laisse toutefois son empreinte dans l'histoire du cinéma, dans la mémoire cinéphile... Qu'est-ce que c'est, au fond, un « film culte »?
- Le Film culte : l'art de l'innovation au cinéma : avec Jean-Jacques Beineix, Jan Kounen et Franck Vestiel : La naissance d'une nouvelle écriture du cinéma ne vient pas uniquement rompre avec une tradition par provocation. Elle est l'aboutissement d'un désir cinématographique du réalisateur, d'une envie de confronter le public à une « réalité » nouvelle, de lui donner à ressentir différemment le Film. Bousculant les règles et fondements du cinéma, interpellant le spectateur, s'autorisant à filmer en toute liberté, les Welles, Godard, Lynch ou Beineix ont tous, à un moment donné, détourné le cinéma

en plein vol. De *Citizen Kane* à *Diva*, certaines œuvres aujourd'hui cultes sont devenues symboliques du cinéma d'un autre genre... Tant la liberté de ton, que la caméra innovante, leur ont donné une existence au-delà de leur époque. Parce qu'ils sont intemporels et marquent plusieurs générations de cinéphiles, parce qu'ils bousculent les codes du Septième Art, parce qu'ils continuent de surprendre par leur modernité sur des chemins inexplorés, les films cultes ne sont pas seulement des films que l'on aime voir : ce sont avant tout des films que l'on admire. De la liberté de ton à celle de filmer, pourquoi un film devient-il culte ?

- **Création d'un site internet dédié aux rencontres Cinématographiques de Dijon :**

L'ARP a créé en 2008 un site dédié aux Rencontres Cinématographiques de Dijon. En effet, il était devenu indispensable que les événements liés à cette manifestation, de plus en plus tournée vers les dijonnais, soient plus visibles et lisibles par le grand public. [www.rencontres-cinematographiques-de-dijon.fr](http://www.rencontres-cinematographiques-de-dijon.fr)

### **III. REGULATION DU PAYSAGE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL**

Face à l'importance et à l'urgence des dossiers actuels et à venir, L'ARP a décidé de mettre en place depuis quelques mois différents groupe de travail, constitués d'un petit comité de membres de L'ARP. Cinq « ateliers » sont chargés de réfléchir en particulier sur les dossiers suivants :

- Création et Internet
- Chronologie des médias
- Exploitation – Distribution – Exportation
- Statut des Auteurs-Réalisateurs-Producteurs
- Club des 13

#### **A. LES EVOLUTIONS DU PAYSAGE AUDIOVISUEL**

##### **1. SERVICE PUBLIC**

A l'occasion de sa conférence de presse du 8 janvier 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a annoncé la suppression de l'ensemble des écrans publicitaires sur les chaînes du service public. Si L'ARP n'a pas réagi officiellement et immédiatement à une telle décision, c'est parce qu'il lui semblait nécessaire, au-delà d'une position de principe qui ne peut qu'être favorable à un tel bouleversement, d'en apprécier les modalités concrètes.

En effet, si les ressources publicitaires dont bénéficie à ce jour le service public n'étaient pas à l'avenir compensées par une recette dynamique, nous risquerions d'assister, dans un paysage audiovisuel en pleine mutation (baisse de l'audience des chaînes généralistes, développement des chaînes de la TNT ...), à une paupérisation relative du service public et, à terme, à une réduction notable de son périmètre.

Partageant une telle analyse avec un certain nombre de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, nous avons fait part de nos inquiétudes lors de l'audition sur le service public de la Commission Copé (commission de réflexion sur le service public - contenus et recettes - a travaillé entre autres sur une taxation des Fournisseurs d'Accès Internet et sur une quote-part d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles plus importante) en avril 2008.



Sur le plan financier, l'Etat s'est engagé à compenser la perte des recettes publicitaires pour l'année 2008 à hauteur de 120 000 000 € mais si cette compensation prend la forme d'une dotation en capital, ce montant risque d'être soustrait de l'assiette des obligations d'investissement et de l'assiette de rémunération SACD. Par ailleurs, à ce jour on ne dispose d'aucune visibilité sur la pérennisation du financement du service public privé de ressources publicitaires.

L'ARP a donc fait part de ses propositions à la commission concernant le cinéma :

- l'augmentation des quotas de diffusion d'œuvres cinématographiques françaises et européennes ainsi qu'une plus grande diversité géographique pour le non-européen,
- l'intégration du chiffre d'affaires de France 3 Régions dans l'assiette des obligations d'investissement,
- une meilleure éditorialisation du cinéma sur les chaînes et une plus grande complémentarité entre les chaînes de la TNT,
- la création d'une véritable case de seconde partie de soirée, gage de diversité des investissements des filiales

Le Gouvernement a finalement demandé à France Télévisions d'entériner la suppression de la publicité à partir du 5 janvier 2009, avant même le vote de la loi sur l'audiovisuel au Sénat.

France Télévisions s'est finalement exécuté et parallèlement un courrier de L'ARP a été envoyé à l'ensemble des Sénateurs insistant sur la création d'une haute autorité neutre chargée de chiffrer le financement de France Télévisions, sur la garantie du financement du groupe, par exemple par une augmentation de la redevance, sur la sauvegarde des spécificités éditoriales des différentes chaînes du groupe et sur l'indépendance de la Présidence de France Télévisions.

Par ailleurs, la Commission Copé préconise au printemps 2008, la seconde coupure publicitaire sur les chaînes privées. L'ARP a immédiatement réagi à ces propositions par un communiqué de presse dénonçant une Commission dont le but est finalement d'améliorer la situation financière de TF1 au lieu de trouver les financements pour la suppression de la publicité sur le service public.

C'est dans ce cadre que L'ARP et la SACD ont fait paraître une Tribune dans Le Monde signée par une quarantaine de cinéastes.

En revanche, L'ARP n'a pas souhaité participer à l'Appel du 2 juin du fait de son désaccord avec les producteurs audiovisuels, favorables à la seconde coupure publicitaire et qui semblent prêts à accepter une baisse des obligations d'investissement dans les œuvres audiovisuelles.

Après plus d'un an de réflexions et de débats, la réforme de l'audiovisuel public est votée le 9 février 2009 par le Parlement.

L'ARP annonce dans un communiqué sa satisfaction quant aux propositions faites par Le Parlement car cette réforme permet :

- d'accroître la viabilité économique du projet de suppression de la publicité et de renforcer le soutien à la création audiovisuelle et cinématographique,
- de conforter les accords interprofessionnels signés avec l'ensemble des diffuseurs audiovisuels pour redéfinir les décrets Tasca,
- d'inscrire dans la loi un périmètre et une définition stricts pour le documentaire de création et l'œuvre patrimoniale,

En outre, les obligations d'investissement de France Télévisions seront désormais exprimées non seulement en pourcentage du chiffre d'affaire, mais également en valeur absolue. Les ordonnances relatives à la modernisation du cinéma ne pourront pas remettre en cause les bases de la rémunération proportionnelle des auteurs.

En revanche, la loi ne modernise pas la redevance audiovisuelle, ni son champ d'application, et prévoit de nouvelles modalités de nomination - et a fortiori de révocation - du président de France Télévisions, qui sont extrêmement dangereuses.

Enfin, L'ARP devra être vigilante sur la dépendance financière et économique qui pourrait naître du fait que le produit des taxes sur les chaînes privées et les opérateurs de communications électroniques transitera par le budget général de l'Etat avant son affectation au financement du service public.

## 2. NEGOCIATIONS AVEC CANAL + SUR LA CATCH UP TV

Au cours de l'été 2007, les responsables de Canal + ont, au cours d'une série de rendez-vous bilatéraux avec les Délégués des organisations professionnelles du cinéma, fait part du lancement d'une nouvelle modalité de diffusion de ses programmes : la catch up TV (visionnage à la demande pendant une période de 30 jours après la première diffusion sur Canal + premium de l'ensemble des programmes).

A l'occasion de la demande formulée par CANAL +, dans le cadre du round de négociations ayant suivi la fusion CANAL-SATELLITE TPS, de disposer d'une déclinaison supplémentaire (CANAL+ famille) et donc de 7 passages supplémentaires, L'ARP avait clairement exprimé des inquiétudes quant à la rémunération des auteurs. Ces réticences s'étaient traduites :

- d'une part par une clause de rendez-vous,
- d'autre part, par l'affirmation solennelle que toute nouvelle demande de CANAL+ devait en préalable régler le problème de la rémunération des auteurs qui est régie par un accord général avec la SACD.

Les négociations avec la SACD ayant repris, un accord a finalement été signé en juillet 2008 sur la base des rémunérations suivantes pour les auteurs :

### Exemple :

500 000 (prix du préachat du film) X 7% (valorisation de la catch-up TV) X 50% (si on considère qu'un abonné sur deux utilise ce service) = 17 500 €

Le seuil minimum d'utilisation de ce service par les abonnés ayant été fixé à 15%, la rémunération minimum serait dans ce cas de 5 250 €.

La signature de cet accord était absolument nécessaire dans le cadre des négociations avec Orange et le souhait de Canal + de mettre en place le même système sur CinéCinéma, chaînes câblées mises en danger par le développement de la VoD, en mutualisant les films en exclusivité et les films de catalogue. Afin de protéger les chaînes en clair, il est prévu que la catch-up TV sur CinéCinéma ne dure que les 3 premiers mois du mandat de diffusion.

### 3. NEGOCIATIONS AVEC ORANGE

Le dernier trimestre 2008 et le premier 2009 ont largement été consacrés aux négociations avec le nouvel entrant dans le monde de la diffusion : Orange Cinéma Série. Pour la première fois, en effet, un opérateur télécom se propose d'investir dans le contenu et de créer des chaînes de télévision. Pour autant, la particularité de ce nouveau service a engendré un grand nombre de difficultés quant aux points d'accord auxquels L'ARP a souhaité aboutir.

Ainsi, Orange (France Télécom) a lancé en août 2008, une chaîne « Football » qui diffuse le samedi soir « le » grand match de Ligue 1. Le reste de l'antenne étant meublé par des rediffusions et des magazines. Le prix de vente public est à 6 euros TTC pour les abonnés Orange.

En novembre dernier, Orange Cinéma Série (OCS) a lancé un bouquet de 6 chaînes (5 chaînes + 1 de rediffusion). Le prix de l'offre se situe à 12 euros.

La singularité de ce nouveau service tient au fait que ces chaînes ne sont accessibles en exclusivité que pour les abonnés Orange Triple play. L'objectif affiché du groupe Orange étant de vendre des abonnements « triple play » en utilisant le cinéma « comme un produit d'appel ».

Dès lors, un certain nombre de points de divergence sont apparus.

Contrairement à Canal +, Orange a décidé de ne pas associer dans un même bouquet de chaînes une offre cinéma et une offre football. Cette dissociation signifie que « le produit des abonnements à la chaîne football n'entre pas dans l'assiette du calcul des obligations d'investissements du cinéma ».

Pour autant, l'ensemble des organisations professionnelles ainsi qu'une préconisation du CNC, estimaient que l'assiette sur laquelle devraient être calculées les obligations d'investissement, devait être le chiffre d'affaires issu des abonnements triple play, et non pas le chiffre d'affaires issu des seuls abonnés à la chaîne cinéma (en effet, en phase de lancement, ce chiffre d'affaires serait insignifiant et ne correspondrait d'ailleurs pas à la réalité de capacité d'investissement de la chaîne).

De son côté, Orange souhaitait que son offre soit considérée comme une « petite chaîne en démarrage » et bénéficier du même statut qu'une chaîne de première diffusion équivalent à CinéCinéma.

En l'absence de texte réglementant ce nouveau type de diffuseurs, d'accord avec les professionnels, le CSA a choisi de conventionner ces 5 chaînes afin de permettre aux services de démarrer et à inviter Orange à reprendre les discussions avec les organisations professionnelles avant novembre 2009.

Différentes réunions ont donc eu lieu au début de l'hiver, sans aboutir à une conclusion.

En revanche, les conditions établies par la convention CSA<sup>2</sup> ne pouvant être acceptables, L'ARP a donc souhaité faire part de ses positions en utilisant les médias. Un premier communiqué de presse a permis de mettre au clair ses demandes et propositions.

L'ARP souhaitait que 10% du budget investissement de la chaîne soit consacré à l'acquisition d'EOF, à défaut qu'un minimum global forfaitaire assez significatif (aux alentours de 90 millions d'euros sur 3 ans) soit engagé par Orange.

Par ailleurs, le flou régnant sur l'utilisation de la catch up TV (télévision de rattrapage) ainsi que la particularité de celle utilisée par Orange (possibilité de transfert de l'œuvre sur différents terminaux, ordinateurs, mobiles, etc ...) a poussé L'ARP à exiger un accord court sur ce point afin que ces éléments soient éclaircis par la pratique. Par ailleurs, L'ARP, lors d'une rencontre au CSA sur ces sujets, a réitéré sa demande d'une réglementation sur ce nouvel usage.

Enfin, L'ARP souhaitait également rencontrer le Président d'Orange, Didier Lombard, afin d'évoquer avec lui ses ambitions et sa vision d'une chaîne de cinéma.

Ces demandes ont donc maintes fois été relayées par la presse notamment par voie d'interviews de membres de L'ARP pour le Film Français, les échos, le Figaro ...

Une délégation des membres de L'ARP a par ailleurs eu une entrevue avec Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, afin qu'elle relaye ses différentes exigences, notamment car l'Etat est encore actionnaire à hauteur de 27% de France Télécom.

Dans le même temps, une décision du Tribunal de Commerce de Paris est venu perturber les intentions d'Orange. En effet, cette décision a ordonné au groupe France Télécom de ne pas réserver la chaîne Football qu'à ses seuls abonnés triple play, cette offre étant alors assimilée à de la vente liée, interdite par le code de la consommation. Cette décision, si elle est confirmée en appel (4 juin) remettra en cause la stratégie du groupe et sans doute sa volonté d'investissement dans les contenus. C'est la raison pour laquelle le président actuel de L'ARP, Jean-Paul Salomé, s'est prononcé en faveur de cette exclusivité, en tout cas pour une période de démarrage, dans une interview accordée au Figaro.

L'ARP a donc petit à petit dégagé une position propre et singulière par rapport aux autres organisations professionnelles, et cela l'a conduit à rencontrer lors de deux rendez-vous successifs de négociation, Xavier Couture. La dernière proposition de ce dernier est d'offrir un montant global forfaitaire à hauteur de 45 millions d'euros sur 3 ans. Ce montant apparaissant encore comme très faible, L'ARP a de nouveau exigé un minimum garanti de 90 millions d'euros et réitéré sa demande de rencontre avec le Président Didier Lombard qui a finalement été calée le 12 mai.

## **B. CREATION ET INTERNET – CHRONOLOGIE DES MEDIAS**

Suite à la mission Olivennes en 2007, « L'accord en faveur du développement et de la protection des œuvres culturelles sur les nouveaux réseaux » avait été signé le 23 novembre

---

<sup>2</sup> Pour rappel obligation d'investissement de la convention CSA : 2,01 euros (dont 1,70 EOF) par mois et par abonnés tant que le nombre d'abonnés au service est inférieur à 1 500 000. Le Minimum garanti sera porté à 2,25 euro (dont 1,90 EOF) de 1500 000 à 3 000 000 d'abonnés, puis à 3,12 euro (dont 2,64) – soit le même niveau que Canal plus- à partir de 3 000 000 d'abonnés.

2007 à l'Élysée en présence du Président de la République Nicolas Sarkozy, de Christine Albanel (Ministre de la Culture et de la Communication), Christine Lagarde (Ministre de l'Économie) et Rachida Dati (Ministre de la Justice).

Cet accord de coopération entre les filières cinématographiques et musicales avec les FAI visait à mettre en place un mécanisme proportionné et adapté d'avertissement et de sanctions des abonnés à Internet (message d'avertissements successifs, suspension de l'abonnement ...) et d'expérimentation de techniques de filtrage. Il ouvrait également la voie à un alignement de la VoD sur le délai vidéo et, à terme, sur une accélération de la chronologie des médias.

Ne restait plus qu'à rédiger les textes législatifs ainsi que les décrets d'application.

Il est essentiel, pour L'ARP, d'élaborer un modèle économique permettant de financer le cinéma et de défendre le projet de loi de manière très pédagogique auprès des parlementaires et du grand public. Il est par exemple envisagé d'ajouter au site de L'ARP une plate-forme VoD présentant des œuvres des membres de L'ARP (via un accès payant) et des bonus (accès gratuit). Cela permettrait d'une part de créer un observatoire d'une offre légale attractive et d'autre part de générer éventuellement à terme des revenus supplémentaires pour L'ARP.

Le 30 octobre 2008, le Sénat adopte le texte, dans une très large majorité. Après plusieurs reports, le projet de loi est également adopté par l'Assemblée Nationale le 9 avril 2009. Cette loi, quoiqu'imparfaite est un premier pas vers une régulation d'internet, instaure le principe de la riposte graduée et intègre l'évolution de la chronologie des médias. Elle ramène notamment le délai vidéo et VoD de 6 à 4 mois, avec possibilité à 3 mois sur dérogation. Elle invite également les professionnels à se réunir pour parvenir rapidement à un accord.

Après son examen par la Commission Mixte Paritaire, le projet de loi est, à la surprise générale, rejeté par les députés.

Affaire à suivre ...

### **C. REGULATION DE LA FILIERE CINEMATOGRAPHIQUE**

#### **1. COMPTE DE SOUTIEN AUTEUR**

L'ARP, la SACD et l'UGS ont proposé de créer un compte de soutien auteur. Ce compte de soutien automatique permettrait de financer l'écriture du film suivant et accessoirement de pousser les producteurs vers plus de transparence.

#### **2. RACHAT D'ECLAIR PAR QUINTA COMMUNICATIONS**

Les Laboratoires Eclair ont été rachetés par Quinta Communications qui, détenant déjà 43% du capital, s'est donc retrouvée en situation de monopole dans le tirage de copie, ce qui risquait de provoquer une augmentation des tarifs pour des prestations de moindre qualité. La négociation devait toujours être possible pour les grands comptes mais devait devenir complexe pour les distributeurs indépendants.

L'ARP, la SACD et la SRF ont finalement obtenu de Tarak Ben Amar, Président Directeur Général du Groupe Quinta Communications, des engagements formels concernant la dimension patrimoniale des œuvres cinématographiques, le rôle des industries techniques

dans la lutte contre le piratage, la concurrence entre les différentes entités de la filière de postproduction et plus largement sur le maintien de la diversité des œuvres cinématographiques.

L'ARP souhaite également réfléchir à un certain nombre de mécanismes indirects de soutien aux industries techniques (crédit d'impôt, agrément qui risquent d'être mis en cause par des positions de monopoles ou des positions dominantes).

Mais, l'examen du rachat par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) puis par le Conseil de la Concurrence, a provoqué un basculement de situation, au terme duquel Quinta Communications a finalement suspendu le rachat des Laboratoires Eclair.

### 3. REFLEXION AUTOUR DU RAPPORT DU CLUB DES 13

Né de l'initiative de Pascale Ferran et du Club des 13, le rapport « Le milieu n'est plus un pont mais une faille » tente de mettre en exergue la situation de plus en plus difficile des films dits « du milieu ». Ce rapport fait une analyse pertinente du secteur et résume bien la transition vers un nouveau mode de financement du cinéma. En revanche, ses propositions dont certaines sont intéressantes, ne représentent pas forcément des solutions au problème de financement des films du milieu et peuvent même parfois engendrer des effets pervers.

Après analyse de chacune des propositions du rapport, L'ARP a rencontré les représentants du Club des 13 afin de définir si possible une position claire et collective, au cours d'une dizaine de réunions au CNC, en présence des représentants de tous les syndicats de producteurs, et sociétés d'auteurs. Seul l'API faisait défaut. (MK2, Gaumont, UGC)

Si, un consensus s'est assez rapidement dessiné sur l'idée de réguler différemment le fonds de soutien en modifiant les pourcentages de retour suivant le nombre des entrées, en abaissant les barèmes actuels à partir desquels les pourcentages sont dégressifs - ce qui redistribuerait plus d'argent aux « films du milieu », consensus également sur la création de nouveaux bonus pour le producteur délégué qui valorisent les dépenses d'écriture jusqu'à 150% au lieu de 125% actuellement-il y a en revanche eu des débats contradictoires sur la proposition d'attribution de 100% du fonds de soutien aux producteurs délégués, le doublement du budget de l'avance sur recettes sur un nombre de films inchangé, notamment.

Après de longs débats, L'ARP a finalement défendu le principe d'un fonds de soutien auteur, la dégressivité du compte de soutien et la totalité du soutien pour le producteur délégué jusqu'à 100 000 euros puis 50% linéaires au-delà. En effet, il nous a semblé que tous les coproducteurs ne sont pas à mettre à la même enseigne, et que par exemple, quand c'est l'auteur réalisateur qui est coproducteur de son film, même s'il n'est pas délégué, il endosse d'avantage la responsabilité de la fabrication du film que d'autres coproducteurs, comme un groupe ou une chaîne de télévision par exemple. C'est en ce sens que nous avons obtenu un rendez-vous avec Olivier Wotling, qui nous a promis d'examiner une façon de protéger les Auteurs Réalisateurs Producteurs, en leur facilitant par exemple l'accès à la coproduction déléguée de leur film, pour qu'ils ne soient pas exclus en raison du pouvoir renforcé qui sera attribué au producteur délégué.

L'arbitrage du CNC par rapport aux différentes réunions et les décisions qui en découleront seront rendues publiques au mois de Juin ou Juillet au plus tard, sachant que le CNC nous a

annoncé que sa synthèse dépendra aussi des conclusions du rapport Bonnel et de son examen approfondi. Rien n'est encore fait, donc.

Il est toutefois acté que la phase 2 des réunions au CNC autour des propositions du club des 13 commencera bientôt, pour examiner plus particulièrement la distribution.

## **D. SOCIAL**

### **1. PROPOSITION D'UN SALAIRE MINIMUM DES REALISATEURS**

Le 22 janvier 2008, une réunion s'est tenue au Cinéma des Cinéastes sur la rémunération des auteurs, en partenariat avec la SACD, la SCAM, l'UGS Cinéma et la SRF. Cette rencontre a mis en exergue la nécessité de progresser sur les dossiers concernant la transparence de la filière cinématographique, et en particulier les remontées vidéo. En outre, la SRF y a réaffirmé sa proposition d'instaurer un salaire minimum pour le réalisateur.

Après débat, il apparaît très vite à L'ARP que l'hétérogénéité des économies du cinéma, associée à l'équilibre complexe entre part de rémunération salariale et rémunération de droits d'auteur rendent compliquée la traduction d'un objectif pourtant fondé.

L'ARP a donc décidé de poursuivre la réflexion en explorant en particulier la possibilité d'affirmer le principe de la rémunération salariale du réalisateur pendant toute la durée de préparation de tournage et de post production, plutôt que de s'accrocher à un salaire en valeur absolue, qui aurait de graves effets pervers dès lors qu'il entrerait dans une convention collective étendue.

### **2. STATUT DE L'AUTEUR-REALISATEUR-PRODUCTEUR**

L'ARP s'est intéressée début 2009 à ce sujet car il est illégal qu'un gérant majoritaire s'auto-emploie comme « réalisateur-technicien salarié », d'autant plus lorsque sa société est seule productrice du film. Cette situation rend effectivement impossible l'existence du lien de subordination, nécessaire à tout contrat de travail.

Si la direction du cinéma du CNC est indulgente et admet cette pratique, l'administration fiscale peut éventuellement poser problème par exemple au niveau du crédit d'impôt ou de la caisse de retraite.

Après analyse de la question, et renseignements pris auprès du CNC, il apparaît que deux solutions sont envisageables :

- soit constituer une SAS (et non une SARL), ce qui est plus coûteux et engage le gérant sur ses biens propres ;
- soit se déclarer comme travailleur indépendant, ce qui permet de s'employer soi-même. En revanche, il conviendra de vérifier que le CNC et l'URSSAF reconnaissent bien ce statut car les cotisations sont différentes.

Ces deux solutions n'étant pas entièrement satisfaites, L'ARP devra réfléchir à la création d'un nouveau statut d'auteur-réalisateur-producteur accepté par toutes les administrations.

## **E. DIVERS**

## 1. PROJECTION NUMERIQUE

L'évolution vers la projection numérique des films dans les salles devant être encadrée et coordonnée afin de constituer une véritable opportunité pour le public et pour les professionnels du cinéma, un Collectif des Indépendants Numériques (CIN) se constitue à l'initiative de plusieurs organisations professionnelles : AFCAE, APC, DIRE, GNCR, SCARE, SDI, SPI, UPF et VEO. L'ADRC, L'ACID, Europa Cinémas, Europa Distribution, la SRF et L'ARP.

L'objectif est de favoriser le développement de la projection numérique pour que celui-ci profite à l'ensemble des salles dans toute leur diversité et soit mené de manière harmonieuse à l'échelle du territoire français, que son financement soit transparent et équilibré, en tenant compte notamment des réalités économiques de l'ensemble des acteurs concernés, que son application permette le maintien de la diversité des films et que la projection numérique favorise leur exposition et leur visibilité.

Convaincues par ces principes, les nombreuses organisations professionnelles représentatives de l'ensemble des secteurs de l'industrie cinématographique se sont donc regroupées au sein du CIN afin de proposer un modèle cohérent de transition vers le numérique, en complément des initiatives privées en cours et du rapport Levrier commandé par le CNC.

Au terme de ses travaux, de ses échanges avec les collectivités territoriales, exploitants et distributeurs, le CIN a incité le CNC à s'engager publiquement en faveur d'un modèle mutualisé de financement des salles dans le numérique.

## 2. SOFICAS

Une mission de réflexion va être lancée sur les SOFICA afin de mieux flécher cet outil financier vers les producteurs indépendants. L'ARP devra rester vigilante face à la volonté du Gouvernement de réduire sensiblement les niches fiscales.

## 3. ACCORD EUROPE / COREE ET LE PROTOCOLE DE COOPERATION CULTURELLE

En vertu des Protocoles de Coopération Culturelle mis en place par l'Union européenne, les négociations culturelles peuvent s'inscrire parallèlement à des négociations commerciales, dans le cadre d'un accord unique entre l'UE et un pays étranger, dans le cas présent la République de Corée.

Cet accord représente un véritable danger pour le principe de la diversité culturelle et pour la protection des œuvres européennes, tant en termes de production que de diffusion. Effectivement, le Protocole de Coopération Culturelle envisage l'octroi du statut d'œuvre européenne, au titre de la Directive SMA, aux œuvres coproduites entre un Etat membre et une société coréenne. Or, la république de Corée, qui n'est pas signataire de la convention UNESCO pour la diversité culturelle, devient, notamment, un marché reconnu du film d'animation.

L'ARP encourage la conclusion de Protocoles sur la Coopération Culturelle maintenant l'exclusion des services audiovisuels des négociations commerciales et établissant des collaborations souples avec les pays en développement dans le cadre de la Convention de l'Unesco. Mais elle reste attentive au détournement possible de ces accords qui, dans le cadre de négociations commerciales globales, relègueraient les services audiovisuels et la culture au rang de « monnaie d'échange » contre des concessions sur d'autres secteurs



économiquement plus attractifs. L'accord avec la République de Corée répond malheureusement à ce modèle.

L'ARP a donc fait parvenir un courrier relayant l'ensemble de ses inquiétudes à Catherine Ashton, Commissaire Européen à la Direction Générale du Commerce extérieur.

#### 4. ISAN

Nous vous rappelons qu'aux côtés de la PROCIREP, de la SACD et de la SCAM, L'ARP a participé à la création de la première agence régionale de l'identification numérique des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. A terme, cette numérotation constituera un outil indispensable de gestion de la circulation des œuvres dans l'environnement numérique pour l'ensemble des acteurs des filières cinématographiques et audiovisuelles.

**Vous devez donc IMPERATIVEMENT nous retourner les formulaires de déclaration des œuvres que vous avez reçus récemment, dûment complétés et/ou validés.** A défaut, vos œuvres ne seront pas répertoriées. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Sylvie Monin - 01 53 42 40 06 – [smonin@larp.fr](mailto:smonin@larp.fr).